



Contribution:
Les enjeux de la réforme de la PCP pour la Pêche artisanale africaine

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale, la CAOPA, dont je suis le Secrétaire général, j'aimerais d'abord remercier la GIZ de nous avoir invités à intervenir lors de votre rencontre.

Nous, professionnels de la pêche artisanale, avons suivi de près le processus de révision et de réforme de la Politique européenne de la pêche.

Fin 2009, nous nous sommes retrouvés, en Mauritanie, pour contribuer au débat que vous aviez lancé sur le Livre vert. Si je relis notre contribution à la consultation sur le Livre vert, la première demande que nous avons faite, c'est que les futurs partenariats entre les pays d'Afrique et l'Union européenne établissent un cadre de bonne gouvernance qui permette l'élaboration et la mise en oeuvre, de façon transparente et participative, d'actions et de projets, au niveau national et régional, bénéficiant aux communautés côtières.

Nous vous avons demandé également de délier dans le cadre des futurs partenariats les aspects liés à la promotion de la pêche durable, qui implique la mobilisation des moyens nécessaires, et les aspects liés aux conditions d'accès faites aux flottes européennes. En effet, par le passé, ce lien entre compensation financière et possibilités de pêche a conduit nos états à signer des accords qui ont permis à trop de bateaux de venir pêcher nos ressources. Il est essentiel aujourd'hui que ce qui guide nos relations, ce soit la réponse aux besoins des pays en développement en matière de mise en place d'une politique solide de pêche durable.

En ce qui concerne ces conditions d'accès des flottes européennes, nous avons demandé, lors de la consultation sur le Livre vert, que ce qui peut être pêché de façon durable par la pêche artisanale lui soit réservé, étant donné son importance en termes de création d'emplois directs et indirects, de contribution à la sécurité alimentaire nationale et régionale, et même de contribution aux recettes

d'exportations dans certains pays. Nous avons souhaité également que l'accès pour les autres stocks soit limité au surplus et aux opérateurs européens qui utilisent des engins non destructeurs et sélectifs et débarquent localement leurs captures. D'après ce que j'ai pu lire dans la communication de la Commission sur la dimension externe, il semble que, sur ces aspects, nous ayons été, au moins en partie, entendus.

Mais une chose nous inquiète beaucoup. En effet, le 5 Octobre dernier, lors d'une rencontre au Parlement européen, les participants se sont inquiétés de ce qu'une grande partie des activités de pêche européenne se déroule en dehors des partenariats: plus de 350 bateaux européens pêchent dans nos pays avec des licences privées, et 400 bateaux pêchent dans le cadre de sociétés mixtes. Il ne faut pas oublier également qu'une grande partie du poisson africain est exporté vers L'Europe. Nos relations avec l'Europe en matière de pêche sont complexes et vont bien au-delà des accords de pêche.

Ce que nous voulons pour l'avenir, c'est que l'ensemble de ces relations aille dans le sens d'une pêche durable qui bénéficie aux communautés côtières qui dépendent de la pêche pour vivre : nous voulons des partenariats de pêche durable.

Ceci devrait être réalisé par l'établissement d'un dialogue sur la manière dont l'Europe peut contribuer aux priorités du pays tiers pour le développement durable de son secteur de la pêche, en termes de gestion des pêches, mais également en termes de transparence et de participation des parties prenantes, de soutien à un développement intégré des communautés côtières, d'ajout de valeur, d'opérations commerciales régionales et internationales.

Du côté européen, cela supposerait la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre toutes les administrations des Etats membres et de l'UE traitant des enjeux de la pêche dans les pays en développement : aide au développement, commerce, pêche, etc. Ceci devrait également faciliter la mobilisation du soutien nécessaire (fonds, support technique, etc.) à la réalisation des objectifs convenus conjointement.

A travers ce partenariat, l'UE devrait promouvoir la transparence et la participation des parties prenantes, identifiées comme étant deux aspects cruciaux des pêcheries responsables et durables par le Code de Conduite de la FAO.

Ce type de partenariat ne devrait pas être proposé uniquement en remplacement des accords de pêche existants, mais devrait être proposé à tous les pays côtiers avec lesquels l'Union a des relations de pêche : là où les flottes pêchent, y compris

dans un cadre de licences privées ou avec des sociétés mixtes; ainsi que là où le poisson est exporté en masse vers l'Europe.

Une fois que ce cadre de partenariat pour une pêche durable est en place, dans les pays où des bateaux européens sont actifs, un accord de pêche stipulant les conditions selon lesquelles les opérateurs européens peuvent entreprendre des activités (de pêche, de transformation, d'investissement, etc.) devrait être établi. Cet accord devrait être l'outil par lequel l'UE prend ses responsabilités en tant qu'état du pavillon.

Un aspect essentiel qui devrait être abordé par ces partenariats de pêche durable, c'est la question des investissements. Nos besoins en la matière sont énormes. En matière de recherche, de contrôle et de surveillance d'abord. Ces aspects sont essentiels pour nous permettre de savoir ce que pêchent dans nos eaux les européens et les autres bateaux étrangers, - chinois, coréens, russes, etc. Aujourd'hui, nous n'en savons rien.

Des investissements sont aussi nécessaires pour permettre les débarquements locaux des captures. En effet, les débarquements locaux de toutes les captures effectuées dans nos ZEE permettront non seulement la création d'emplois et d'activités économiques, mais également de mieux contrôler ce qui est capturé.

Enfin, des investissements sont nécessaires en matière de formation professionnelle des pêcheurs et d'alphabétisation au niveau des communautés de pêche, avec une attention particulière aux femmes actives dans le secteur et aux mutuelles de crédit. Car la pêche durable n'est pas qu'une question environnementale ou économique. Elle doit aussi contribuer à l'amélioration des conditions sociales et de développement intellectuel dans nos communautés.

Pour répondre à tous ces besoins, d'où vont venir les moyens?

Uniquement de la compensation financière des accords d'accès avec l'Union européenne? Et que va-t-il se passer dans les pays où il n'y a pas d'accords d'accès? Vont-ils devenir des refuges pour les opérateurs qui ne veulent pas être contrôlés?

Et comment va se mettre en place la coopération avec les services de la Commission qui gèrent les fonds de développement affectés au secteur de la pêche?

Et, finalement, quels mécanismes de transparence seront mis en place pour assurer que tous ces fonds sont efficacement utilisés?

Notre histoire, dans tous les pays africains, est semée de 'projets pêche qui n'ont servi à rien, parce qu'ils n'étaient pas bien élaborés et parce que l'argent s'est évaporé dans le désert, sans contribuer au bien être des populations. C'est pourquoi la réponse à ces questions est essentielle.

Je vous remercie

Gaoussou GUEYE